

Conseil communal

Séance du 2 mars 2026

Bernard LAUWERS

Pour poursuivre le mandat de Bruno PETRUCCIOLI décédé il y a peu, Bernard LAUWERS (MR) a prêté serment et intégré le rang de 29^{ème} Conseiller communal.

Création d'un parc à chiens

Depuis 2020, le dossier est revenu à plusieurs reprises sur la table du Conseil communal. A l'interpellation citoyenne par Véronique VANDEGOOR, le Bourgmestre en charge du bien-être animal Bernard DE RO (Les Engagés) a confirmé que le projet figurait bien dans le PST (Programme Stratégique Transversal) en priorité 3.

Des contacts ont été pris avec les villes de Braine-l'Alleud et de Tubize, lesquelles ont chacune leur parc canin, afin d'évaluer la situation et de vérifier que les nuisances ne sont pas trop importantes. Une asbl a également été contactée et se réjouit de fournir son aide pour mener à bien le projet durant cette mandature.

Les étapes clés consisteront à choisir un terrain d'une superficie adaptée pour accueillir un nombre suffisant de chiens, tout en veillant à ce que le parc soit situé à une distance raisonnable des habitations. En 2023, l'Echevin du bien-être animal avait identifié un terrain au chemin de la Vieille Cour, appartenant à la fabrique d'église. Le bourgmestre a précisé qu'il avait relancé le service du Patrimoine pour voir si le terrain était toujours disponible (dans le cas contraire, il faudra prospecter d'autres terrains). Des échanges avaient également été engagés avec la fédération des vétérinaires qui avait donné des conseils sur l'infrastructure du parc. Le terrain identifié en 2023 représente une superficie de 23 ares, ce qui permettrait l'accueil de nombreux chiens. Il s'agira par la suite d'inscrire le montant du terrain sélectionné au budget futur 2027 ou 2028 et d'élaborer un règlement complet, notamment sur base de ce qui se fait ailleurs. Bernard DE RO a souligné que le parc serait en libre accès et donc sous la responsabilité des maîtres (ne nécessitant pas la présence de personnel communal ou une association qui assure la surveillance du parc).

La citoyenne s'est dite contente que cette initiative simple et peu coûteuse aboutisse enfin, avant de remercier le Collège et de mentionner une pétition qui avait déjà recueilli la signature de 400 citoyens.

Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (ROI)

Comme l'a expliqué le Bourgmestre Bernard DE RO, il est de coutume en début de mandature que ce règlement d'ordre intérieur soit revu afin de tenir compte des évolutions législatives et d'être en conformité avec le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Pour modifier le règlement actuel (voté en 2019), le Collège s'est appuyé sur le modèle de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ainsi que sur celui d'autres communes wallonnes.

Les modifications proposées dans un premier temps le 5 février en Commission des Affaires générales, portent sur 4 points essentiels :

1) Les modalités de diffusion des Conseils communaux en direct et en différé. Les aspects pratiques viendront compléter le ROI par la suite une fois que la plateforme sera mise en place (Youtube ou autre).

2) Les commissions : la demande de conseillers d'ajouter des compétences plus précises à la Commission 2 avec la culture, le tourisme et le commerce a été validée. Quant au mode de désignation des présidents, Bernard DE ROI affirme maintenir ce qui était prévu initialement étant donné que la procédure était conforme au CDLD.

3) Précédemment, les questions orales d'actualité pouvaient parvenir au Collège jusqu'à la dernière minute le lundi matin, jour du Conseil communal. Dans un souci de timing et de préparation, le délai de 3 jours francs est proposé, soit pour le jeudi midi au plus tard, à l'exception d'un événement grave ou urgent qui surviendrait durant ce laps de temps.

4) Le nombre maximum de questions écrites proposé était initialement de 5 par mois pour limiter le travail de l'administration. Le plafond finalement proposé est de 3 questions par mois par groupe politique.

Gaëtan THIBAUT (MCN) et Germain DALNE (MR) ont salué les échanges francs en commission préparatoire. Gaëtan THIBAUT a relevé une preuve d'écoute malgré les différends. Pour autant, il a déploré la première mouture, la qualifiant de « hard » en regard du respect de la minorité. La nouvelle version, présentée lors du Conseil communal du 2 mars est un compromis acceptable car elle maintient les droits essentiels de chaque conseiller tout en assurant un cadre de travail efficace et respectueux, ce pourquoi le groupe MCN la soutient.

Germain DALNE a quant à lui relevé divers interrogations et points négatifs. Le principal étant la restriction du nombre de questions écrites qui ne laisse selon lui pas la place au débat d'idées. Pierre HUART (MR) a abondé en ce sens, craignant une volonté de « museler l'opposition ». A la suite de quoi Germain DALNE a proposé un amendement établissant le nombre de questions écrites à trois par conseiller communal, plutôt que trois par groupe politique. Le bourgmestre Bernard DE RO (soutenu par le Collège) n'a pas été convaincu par cet amendement, précisant toutefois que si le sujet s'y prête, il est envisageable que la question passe en question d'actualité.

In fine, l'amendement proposé par le Collège limitant à 3 questions par mois par groupe politique ou par conseiller indépendant a été voté par la majorité, ainsi que le MCN et Marie LECOMTE (Indépendante), tandis que le MR s'est abstenu.

Waux-Hall

Aux questions de Germain DALNE et Philippe BOUFFIOUX (MR) relatives au devenir du bâtiment du Centre culturel, l'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT (PluS) a précisé la mission de l'intercommunale Igretec, à savoir la programmation du projet avec des tables rondes et ateliers participatifs pour associer l'ensemble des parties prenantes. L'objectif global est de garantir que le Waux-Hall soit fonctionnel et durable dans le temps. Une fois le rapport de l'intercommunale remis, viendront les étapes suivantes dont la désignation de l'auteur de projet (comprenant l'architecture, la stabilité, etc.).

Germain DALNE a qualifié le devenir du bâtiment de flou, faisant référence aux termes évoqués dans la presse : « rénovation » et « démolition ». Il a ajouté que le travail d'Igretec (25.000 euros approximativement) « faisait cher payé ». Philippe BOUFFIOUX (MR) a relevé l'importance financière d'un tel projet ainsi que l'absence, à ce stade, d'une estimation des coûts et d'une éventuelle demande subsidies.

Range-vélos

La conseillère MCN Nathalie PIRET a interrogé le Collège concernant l'installation sur le territoire de nouveaux range-vélos depuis fin janvier, dans le cadre du plan communal d'aménagement cyclable.

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) a apporté plusieurs précisions : la décision de remplacer certains range-vélos qui n'étaient pas adaptés à toutes les largeurs de pneus, la forme du dispositif (moins arrondie) rendant la découpe et donc le vol plus difficile encore, ainsi que le choix d'installer des nouveaux range-vélos dans les voiries intramuros et au Parc de la Dodaine, en fonction des pôles d'activités, des commerces, des écoles et autres équipements publics. A noter que ces divers emplacements avaient été examinés en 2023 par un bureau d'étude et les services communaux concernés.

Nathalie PIRET a salué l'initiative, mais regretté qu'il n'y ait pas eu de consultation citoyenne.

Soutien envers la Ville de Saintes

Gaëtan THIBAUT a interrogé l'Echevin du Jumelage Charles GOURDIN (Les Engagés) quant au soutien envisagé par le Collège pour soutenir la Ville de Saintes (France), « amie » de Nivelles. Charles GOURDIN a confirmé avoir pris contact avec le maire de Saintes quelques semaines auparavant, dès que des inondations graves avaient été annoncées. Il a ensuite envoyé un mail afin de proposer de l'aide lors de la période délicate de la décrue. L'adjoint au maire, par retour de mail, a proposé un hébergement pour 4 personnes. Le Collège a alors lancé un appel pour dépêcher sur place une équipe de 8 bénévoles, dont deux ouvriers communaux, d'ici le début de la semaine prochaine au plus tard (deuxième semaine de mars).

Gaëtan THIBAUT s'est réjoui de cette annonce et a rappelé l'existence d'un budget d'aide humanitaire (pas uniquement réservé aux zones hors Europe) pour compléter éventuellement l'appel aux dons organisé par l'Office du Tourisme.

Prochain Conseil communal

Lundi 30 mars à 20h.

Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.

L'ensemble des documents relatifs au Conseil communal est désormais disponible sur la plateforme deliberations.be. Cette dernière a été conçue par iMio à la demande des Pouvoirs locaux afin de publier en toute transparence les décisions de leurs Conseils communaux.